



## COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL MARDI 19 JANVIER 2021

### **Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents : M. ADAM, Mme CLOBOURSE, M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, Mme MARY, Mme PIERRE, Mme REGARD, M. RIVAILLER, M. VERLAGUET.  
Titulaires excusés : Mme HOURDRY, M. MARCHAL, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT,  
Suppléants présents : M BELLANGER, Mme FOYART.  
Suppléants excusés : M. PLATEAUX, M. RICADA.

### **Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents : Mme BINIEC, M. EUGENE, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAQUET, M. HAY, M. LAHOUATI, M. LEBOULANGER, Mme MARICOT, M. MOYSE, Mme OLIVIER.  
Titulaires excusés : M. BOUTELEUX.  
Suppléants présents : M. LEDUC JL.  
Suppléants excusés : Mme DUPUIS, M. DURTHALER, M. POIX, Mme POUILLART, M. TROUBLE.

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1 Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LOISEAU est désignée secrétaire de séance

### **2 Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2020**

Les Délégués du PETR – UCCSA approuvent le compte rendu du dernier comité syndical.

### **3 Festival de Musique en Omois 2021 : Choix du prestataire**

M.MOYSE informe de la tenue de la commission culture qui s'est réunie avant le comité syndical.

Il rappelle le contexte du festival et les exigences inscrites au cahier des charges du marché.

Le candidat qui a répondu au marché est la Biscuiterie (en partenariat avec Céline Larose). Cette association est reconnue Salle de Musiques Actuelles (SMAC) et souhaite s'investir dans des actions culturelles en faveur du rayonnement du Sud de l'Aisne.

Les communes qui accueilleront le festival sont identiques à 2020. : Etampes sur Marne à l'Aiguillage, Jaulgonne, Château - Thierry, Charly sur Marne, Fère-en-Tardenois, Nesles la Montagne

Les membres de la commission culture proposent, selon le choix des communes, de maintenir les groupes principaux prévus l'année dernière.

Un point financier est abordé. Il est rappelé que le Département et la Région ont maintenu les subventions allouées en 2020 malgré l'absence de festival (la programmation des groupes avait été réalisée).

Concernant la proposition de la Biscuiterie, la commission culture et les Délégués sont favorables aux interventions du CIJ sur toutes les dates (selon leur disponibilité) et de la chansigneuse

Vu le code de la commande publique, article L 2123-1 et suivants,

Vu le lancement de la procédure MAPA pour le FMO lors du comité syndical du 19 décembre 2019,

Vu la diffusion du cahier des charges, du règlement de consultation, de l'acte d'engagement et du cadre de décomposition du prix effectuée le 8 décembre 2020 sur la plateforme «KLEKOON»,

Le marché comporte 1 lot.

Vu la publicité réalisée sur le site internet du PETR – UCCSA et sur le journal l'UNION,

Vu la date limite de réception des offres par voie dématérialisée le 29 décembre 2020 à 12h00,

Vu la réception d'une offre,

Vu l'analyse de l'offre en commission MAPA,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- d'attribuer à La Biscuiterie pour un montant de 70 400 € l'organisation générale du Festival Musique en Omois 2021,

- de régler toutes les factures afférentes au dossier,

et autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

#### **4 Ouverture de crédits en investissement**

Vu les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2020,

Les délégués du PETR - UCCSA décident :

- de régler les dépenses d'investissement 2021 en attendant le vote du budget primitif 2021 à hauteur du ¼ des crédits ouverts au budget 2020

- d'affecter au chapitre 20 : article 2051-020 : 950 € (logiciels)  
article 2051-96 : 600 € (logiciel)
- d'affecter au chapitre 21 : article 2183-020 : 1 000 € (ordinateur)  
article 2188-020 : 450 € (sono portative)

## **5 Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois – TFBCO**

M.DEVRON rappelle l'objet de l'association du Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois qui est notamment d'organiser des circulations touristiques ferroviaires entre Artonges et Montmirail. Cette ligne est partagée avec des entreprises locales qui utilisent également cette voie ferrée.

Il rappelle qu'une aide au démarrage avait été accordée à hauteur de 10 000€ puis une seconde subvention de 5 000€ avait été votée par les Délégués de manière exceptionnelle.

M.MOYSE précise l'important travail mené par le TFBCO avec la SNCF, VFLI et les collectivités. La première année de fonctionnement du train touristique a connu un réel engouement. L'association recherche des soutiens pour poursuivre son action. Des discussions sont également en cours pour étendre la ligne jusqu'à Mézy Moulins mais d'importants travaux sont à prévoir.

Mme MARICOT rappelle le bilan 2019 du TFBCO ainsi que les charges qui incombent à l'association.

Mme GABRIEL souhaite revenir sur le caractère exceptionnel qui avait été donné par les Délégués au démarrage.  
Le rôle de la Maison du Tourisme est également évoqué.

Afin de savoir si la subvention pour cette initiative est légitime, M. EUGENE préconise de poser la question suivante : « considère-t-on que l'association rend un service au territoire en développant une action touristique ? ».

Mme PIERRE note un réel apport touristique pour le territoire.

M.DEVRON précise que d'autres associations à vocation touristique pourront solliciter le PETR – UCCSA, il faudra alors aviser des critères à mettre en œuvre.

M.LAHOUATI revient sur le côté exceptionnel mis en avant à chaque délibération il faut revoir le côté plus pérenne de la subvention si cela est souhaité.

M.MOYSE déclare que la discussion est ouverte avec la mise en place des nouveaux élus.

M.HAQUET souhaite encourager cette action qui permet le développement de services et le redéploiement des petites lignes de mobilité.

Le montant de 5 000€ est décidé à l'unanimité des délégués du comité syndical

## **6 Point financier**

Au 13 janvier 2021

Trésorerie : 119 070,33 €

Ligne de Trésorerie : néant

**Reste à percevoir en recettes de 2019 : 13 629,05 € sur 196 180,97 €**

Compte Administratif provisoire au 13 janvier 2021 : + 375 498,54 €

Investissement : + 5 475,13 €

Fonctionnement : + 370 023,41 €

Dont rattachement en recettes : + 225 216,81 €

Dont rattachement en dépenses : - 93 831,31 €

## **7 Informations diverses**

M.DEVRON annonce la réception du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes qui sera communiqué très prochainement aux Délégués pour débat au prochain comité syndical.

## **8 Questions diverses**

## **9 Prochaines dates de réunion**

Comité Syndical : 18 février 2021 Débat d'Orientation Budgétaire